

**REGLEMENT DU JEU WEB SUPER CASINO ,
« LES VITAMIX »
Du 31 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2017**

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, cours Antoine Guichard – CS50306– 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise, du 31 Octobre au 12 Novembre minuit, heures françaises de connexion faisant foi, un grand jeu sur le site internet www.supercasino.fr.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse)

Jeu annoncé sur le prospectus Supermarché Casino distribué en boîtes aux lettres, sur les sites www.supercasino.fr.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Sont mis en jeu au niveau national pendant toute la durée de l'opération :

Sur le site www.supercasino.fr

- 180 minis-peluches Vitamix, d'une valeur unitaire de 6,99€. Peluches à l'effigie de banane, fraise, poire, carotte et brocolis.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux, leur valeur n'est pas convertible en numéraire.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

4.1 Pour participer et tenter de gagner les dotations en jeu

Du 31 octobre au 12 novembre minuit (heures françaises de connexion faisant foi) : rendez-vous sur le site supercasino.fr pour accéder au formulaire d'inscription.

-L'internaute doit remplir le formulaire de participation au jeu en inscrivant son nom, prénom, adresse email et adresse postale. (Les données indispensables à la prise en compte de la participation, seront identifiées par un *)

-Chaque jour, l'internaute doit gratter 3 tickets en forme de chariot avec la bande des Vitamix à l'intérieur. Un instant gagnant se déclenche (il gagne ou perd instantanément). Une fois les 3 tickets grattés, l'utilisateur arrive alors automatiquement sur une page qui lui annonce s'il a gagné ou non un lot.

Pour gagner, l'internaute doit retrouver 3 fois le mot « Gagné ! » sur les tickets à gratter.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Sur la période du jeu, cent quatre-vingt (180) gagnants sont désignés aléatoirement pour remporter 1 mini-peluche Vitamix. Les gagnants recevront leur mini-peluche à l'adresse postale indiquée dans le formulaire d'inscription au jeu sous un délai de 1 mois à partir de sa participation.

Chaque participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse email pour pouvoir être contacté en

cas de besoin. Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations erronées ne pourra être pris en compte dans le cadre du jeu.

Toute dotation non réclamée le 31/12/2017 sera définitivement perdue et redeviendra la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet de Super Casino.

ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants des dotations autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération.

Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur le site, www.supercasino.fr. et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 12 Novembre 2017, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – Jeu Web Les Vitamix - Service consommateurs - 1 cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 9 :

Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies sont indispensables à la prise en compte de la participation au jeu et sont exclusivement destinées à la société organisatrice ainsi qu'au prestataire responsable de la mise en œuvre (SO BUZZ, 4 rue Bonneterie 13002 Marseille)

Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Sous réserve d'acceptation express et préalable des participants, la société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles à des fins de communications commerciales.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toutes indications d'identité ou de coordonnées fausses entraînent l'élimination de la participation.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données personnelles les concernant, sur demande écrite à : Distribution Casino France, Direction Digitale Supermarché, Jeu Web Les Vitamix, 1 Cours Antoine Guichard – CS 50306 – 42008 SAINT ETIENNE cedex 1.